

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL**

**6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 22 janvier 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux janvier à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Saint Eloy d'Allier, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 15 janvier 2024

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 23

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : DOUSSET B., CHEMINET JL., CHARRET T., AGUILLAUME V., ABRANOWITCH S., AVELINE P., PENAUD JP., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL, VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B, NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM.

Délégués excusés : COULANJON J., DUBREUIL A., MANGERET C. (pouvoir à JL CHEMINET), LECLERC C. (pouvoir à T. CHARRET), LAMY R. (pouvoir à S. ABRANOWITCH),

Demande de subvention DETR – Espace Mosaïque de Saint Martinien

Le Président indique que les travaux de rénovation à l'Espace Mosaïque de Saint Martinien ont fait l'objet d'un chiffrage par le maître d'œuvre de l'opération H&N Architecture.

Il explique qu'il conviendrait de débiter les travaux par la rénovation énergétique du site qui comprendrait l'isolation thermique des locaux et l'installation d'une pompe à chaleur. Il présente le plan de financement de l'opération et le soumet à l'avis du Conseil Communautaire. Il comporte une subvention DETR qui sera sollicitée uniquement sur les salles communes de l'établissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, décide à l'unanimité d'adopter le plan de financement suivant :

• Dépenses :

Etude thermique :	1 900 € HT
Isolation thermique Bâtiment A :	235 200 € HT
Pompe à chaleur Bâtiment A :	53 000 € HT
Electricité liée à la modification :	10 800 € HT

Isolation thermique Bâtiment B :	19 000 € HT
Pompe à chaleur Bâtiment B :	75 500 € HT
Electricité liée à la modification :	13 700 € HT

Maitre d'œuvre 7,50 % des travaux (sur 407 200 €) :	30 540 €
--	----------

TOTAL : 439 640 € HT pour une surface totale des locaux de 906,90 m². Les salles communes représentant 200,06 m², soit 22,05 % de la surface totale.

En conséquence, le calcul de la subvention DETR est le suivant :

$439\,640\text{ €} \times 22,05\% = 96\,940,62\text{ €}$ de travaux subventionnables au titre de la DETR.

$96\,940,62\text{ €} \times 45\% = 43\,623\text{ €}$

• Recettes :

Conseil Départemental : 165 841 € sur le montant total des travaux, soit 37,72 %

Fonds vert : 109 910 € sur le montant total des travaux, soit 25 %

DETR : 43 623 €

TOTAL : 319 374 €

Emprunt : 120 266 €

Pour copie conforme,
Huriel, le 25 janvier 2024

Le Président,
Jean-Elie CHABROL

